



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

17 Juin 2020



Date d'affichage

17 Juin 2020



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 28

Votants 29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX  
- PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT  
– DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL KAPPE  
SOPIO

**POUVOIR :**

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur François GAIGNETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Éric DECLUY a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1901 – OBJET : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES**  
**AU STADE DEBORAH JEANNET: APPROBATION DE L'AVANT PROJET**

## **N° 20.1901 – OBJET : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES AU STADE DEBORAH JEANNET: APPROBATION DE L'AVANT PROJET**

Par délibération du 4 Juillet 2019 le Conseil Municipal de Saint-Memmie a décidé de construire de nouveaux vestiaires au stade Déborah JEANNET, les installations actuelles étant vétustes et ne répondant plus aux nouvelles normes sportives actuelles, aux normes d'efficacité énergétique, aux normes de sécurité et d'accessibilité handicapé.

Le Maître d'œuvre de l'opération désigné lors de ce même Conseil Municipal a rendu le dossier Esquisse.

### **Aspect extérieur de la construction**

L'objectif pour ce projet est de proposer un bâtiment qui s'intègre au mieux à l'environnement, tout en étant relativement discret car il est implanté sur un terrain assez dégagé.

Il est donc proposé un bâtiment à la volumétrie simple dont les façades seront habillées d'un clin bois afin de proposer des façades sobres. La façade principale disposera d'un auvent pour protéger les accès aux vestiaires et un club house. Un dispositif de claustra permettra de faire le lien avec le reste de façades habillées en bois et de distinguer les accès publics et les accès réservés aux joueurs.

Les accès des locaux techniques (CTA, ECS, rangements) sont prévus à l'arrière du bâtiment. De plus, il peut être envisagé la mise en place d'un pare-ballon à l'arrière du bâtiment (non prévue dans le budget du projet), associé à une toiture mono-pente dans le but d'éviter les équipements (ballons) coincés en toiture.



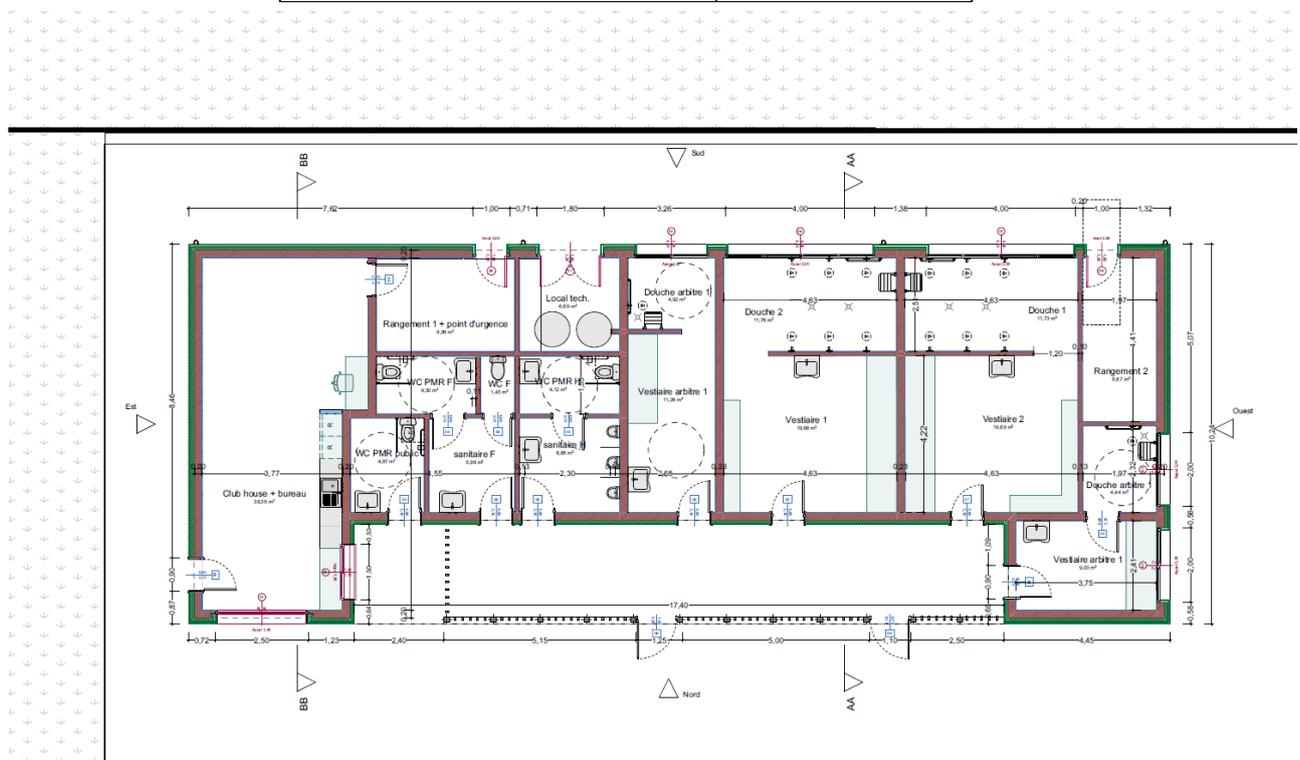
### **Aménagement des espaces intérieurs**

L'organisation des locaux a été prévue de sorte qu'un espace couvert extérieur puisse desservir tous les espaces du vestiaire de façon indépendante. Ainsi, chaque ensemble vestiaire/douche dispose de sa propre entrée ainsi que les vestiaires arbitre, les sanitaires et le club house.

Dans un souci d'économie d'espace, l'ensemble des sanitaires ont été mutualisés. Les vestiaires disposent ainsi d'un bloc sanitaire homme et un bloc sanitaire femme, respectant les normes d'accessibilité.

A ce stade du projet, les études font apparaitre le tableau de surfaces intérieures suivant :

| Nom de la zone               | Surface projet  |
|------------------------------|-----------------|
| Vestiaire 1                  | 19,69           |
| Douche 1                     | 11,73           |
| Vestiaire 2                  | 19,68           |
| Douche 2                     | 11,76           |
| Vestiaire arbitre 1          | 11,26           |
| Douche arbitre 1             | 4,92            |
| Vestiaire arbitre 2          | 9,03            |
| Douche arbitre 2             | 4,44            |
| Sanitaire PMR public         | 4,97            |
| Sanitaire Homme              | 10,97           |
| Sanitaire Femme              | 11,69           |
| Club house + bureau          | 26,64           |
| Rangement 1 + Point d'alerte | 16,36           |
| Rangement 2                  | 8,67            |
| Local technique              | 11,14           |
|                              | <b>182,95 m</b> |



L'estimation réalisée est de 498 826.00 € HT hors options. Le montant total des options s'élève à 23 100.00 € HT (la première option est la mise en place d'une clôture pare-ballons derrière le vestiaire pour un montant de 12 450.00 € HT, la deuxième option est une plus-value pour la mise en œuvre d'un bardage bois teinté dans la masse pour un montant de 10 650.00 € HT).

**Planification de l'opération :**

A ce stade du projet, la durée des travaux estimée est de 5 mois et 1 mois de préparation

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **d'APPROUVER** l'esquisse pour la construction des nouveaux vestiaires du stade Déborah JEANNET pour un montant global estimé à **498 826 € HT plus 23 100 € HT** d'options.

⇒ **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes correspondants.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 29 |
| Abstention | 0  |
| Contre     | 0  |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 25 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN